

Vue d'ensemble des paquets ferroviaires UE et des réformes des chemins de fer en Suisse

	Principaux éléments	Mise en œuvre en Suisse
Directive 91/440/CE (1991)	<ul style="list-style-type: none"> - transformation des chemins de fer nationaux en entreprises autonomes - séparation comptable et organisationnelle de l'exploitation et de l'infrastructure - concurrence sur le réseau ferré, surtout en transport de marchandises 	mise en œuvre avec la réforme des chemins de fer 1 (1999)
1 ^{er} paquet ferroviaire UE (2001)	<ul style="list-style-type: none"> - accès non discriminatoire au réseau - élargissement de l'ouverture du marché du transport de marchandises - service d'attribution des sillons indépendant 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre en grande partie avec la réforme des chemins de fer 2.2 et OBI
2 ^e paquet ferroviaire UE (2004)	<ul style="list-style-type: none"> - harmonisation des prescriptions de sécurité et interopérabilité - ouverture complète du marché du transport de marchandises - Agence ferroviaire de l'Union européenne (ERA) 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre dans le cadre de la réforme des chemins de fer 2.2 - mise en œuvre non prévue - adhésion de la Suisse à l'ERA : les négociations avec l'EU sont en cours.
3 ^e paquet ferroviaire UE (2007)	<ul style="list-style-type: none"> - ouverture du marché du transport international de voyageurs - droits des passagers - certification des conducteurs de train 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre à l'étude - mise en œuvre en 2021 - mise en œuvre
Nouvelle version du 1 ^{er} paquet ferroviaire (refonte) (2012)	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement du régulateur - prescriptions relatives aux systèmes de prix du sillon - ouverture du marché du transport international de voyageurs conformément au 3^e paquet ferroviaire de l'UE - ouverture complète du marché du transport de marchandises 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre - mise en œuvre - mise en œuvre à l'étude - mise en œuvre non prévue
4 ^e paquet ferroviaire UE (2016)	<p><i>Volet commercial</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - ouverture complète du marché national du transport de voyageurs 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre non prévue

	<ul style="list-style-type: none">- séparation transports/infrastructure y <p>c. question du modèle de groupe d'entreprises</p> <p><i>Volet technique</i></p> <ul style="list-style-type: none">- compétences accrues de l'ERA, adaptation de l'interopérabilité et de la sécurité	<ul style="list-style-type: none">- pas encore examinée <ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre par étapes en cours
--	--	--